



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-410 bis**

Publié le 10 novembre 2021

SOMMAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST – MER DU NORD

Arrêté N°160-2021 en date du 08 novembre 2021 portant modification de la composition des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais – Port de Boulogne-sur-Mer

Arrêté N°161-2021 en date du 08 novembre 2021 portant modification de la composition des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais – Port de Calais

Arrêté N°162-2021 en date du 08 novembre 2021 portant modification de la composition des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage maritime du Grand Port Maritime de Dunkerque



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord**

Service du contrôle des activités maritimes

Le Havre, le 08 novembre 2021

ARRÊTÉ n° 160 / 2021

**portant modification de la composition des membres, avec voix délibérative,
de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais
- Port de Boulogne-sur-Mer -**

**Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord,**

- VU** le code des transports ;
- VU** le code des ports maritimes ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 116 / 2020 du 23 juin 2020 portant règlement local de la station de pilotage de Boulogne-Calais ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 août 2020 nommant l'administrateur en chef des affaires maritimes de 1ère classe Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 du préfet de la région Hauts-de-France portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est-Mer-du-Nord ;
- VU** la décision n° 1159 /2021 en date du 21 juillet 2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- SUR** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté n° 153 / 2019 du 18 octobre 2019 portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais – Port de Boulogne-sur-Mer est modifié comme suit :

A compter du 1^{er} novembre 2019, les membres délibérants de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais, Port de Boulogne-sur-Mer, sont nommés ou renouvelés pour 3 (trois) ans dans les conditions suivantes :

a) Représentant les armateurs :

titulaire : M. Xavier LEDUC
suppléant : M. Bruno LEDUC
titulaire : M. Freddy WYNANTS
suppléant : M. Thomas COSYNS

b) Représentant les usagers du port :

titulaire : M. Claude PHILIPPE
suppléant : M. Julien MESNIL
titulaire : M. Vincent BERNARD
suppléant : M. Daniel SECQUEPEE

c) Représentant le conseil régional et la direction des ports :

titulaire : M. Jérémy LHERBIER
suppléant : M. Fabien LEMAITRE
titulaire : non pourvu
suppléant : non pourvu

d) Représentant le concessionnaire principal de l'outillage du port :

titulaire : M. Alain CAILLEZ
suppléant : M. Pascal LENEL

e) Représentant la station de pilotage de Boulogne-Calais :

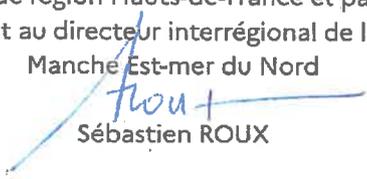
titulaire : M. Thierry LELU
suppléant : M. Benoît DUMEZ
titulaire : M. Philippe FISCHER
suppléant : M. Benoît DUMEZ

Article 2 : Cette assemblée est chargée de donner un avis motivé sur les aspects économiques du pilotage, notamment sur les conditions de service et les tarifs.

Article 3 : Les membres avec voix délibérative étant nommés pour une période de 3 ans, leur mandat sera échu à la date du 1^{er} novembre 2022 (arrêté n° 153 / 2019).

Article 4 : Le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Pour le préfet de région Hauts-de-France et par délégation,
L'adjoint au directeur interrégional de la mer
Manche Est-mer du Nord


Sébastien ROUX

Copies à :

DGITM/DST/PTF2
Préfecture-SGAR Hauts-de-France
DDTM 62 / DML
Membres de l'assemblée
Dossier SCAM



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord**

Service du contrôle des activités maritimes

Le Havre, le 08 novembre 2021

ARRÊTÉ n° 161 / 2021

**portant modification de la composition des membres, avec voix délibérative,
de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais
- Port de Calais -**

**Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord,**

- VU** le code des transports ;
- VU** le code des ports maritimes ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 116 / 2020 du 23 juin 2020 portant règlement local de la station de pilotage de Boulogne-Calais ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 août 2020 nommant l'administrateur en chef des affaires maritimes de 1ère classe Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 du préfet de la région Hauts-de-France portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est-Mer-du-Nord ;
- VU** la décision n° 1159 /2021 en date du 21 juillet 2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- SUR** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté n° 154 / 2019 du 18 octobre 2019 portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais – Port de Calais est modifié comme suit :

A compter du 1^{er} novembre 2019, les membres délibérants de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais, Port de Calais, sont nommés ou renouvelés pour 3 (trois) ans dans les conditions suivantes :

a) Représentant les armateurs :

titulaire : M. Pascal DEVAUX
suppléant : M. François LONGUET
titulaire : Mme Delphine BLANQUART
suppléant : M. Christophe LUNEL

b) Représentant les usagers du port :

titulaire : M. Jean-Louis FOISSEY
suppléant : M. Antoine RAVISSE
titulaire : M. Antoine RAVISSE
suppléant : M. François PIERRU

c) Représentant le conseil régional et la direction des ports :

titulaire : M. Fabien LEMAITRE
suppléant : M. Jérémy LHERBIER
titulaire : non pourvu
suppléant : non pourvu

d) Représentant le concessionnaire principal de l'outillage du port :

titulaire : M. Benoît ROCHER
suppléant : M. Pascal JOLY

e) Représentant la station de pilotage de Boulogne-Calais :

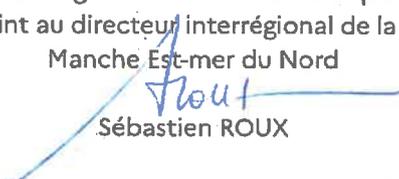
titulaire : M. Thierry LELU
suppléant : M. Benoît DUMEZ
titulaire : M. Philippe FISCHER
suppléant : M. Benoît DUMEZ

Article 2 : Cette assemblée est chargée de donner un avis motivé sur les aspects économiques du pilotage, notamment sur les conditions de service et les tarifs.

Article 3 : Les membres avec voix délibérative étant nommés pour une période de 3 ans, leur mandat sera échu à la date du 1^{er} novembre 2022 (arrêté n° 154 / 2019).

Article 4 : Le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Pour le préfet de région Hauts-de-France et par délégation,
L'adjoint au directeur interrégional de la mer
Manche Est-mer du Nord


Sébastien ROUX

Copies à :

DGITM/DST/PTF2
Préfecture-SGAR Hauts-de-France
DDTM 62 / DML
Membres de l'assemblée
Dossier SCAM



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord**

Service du contrôle des activités maritimes

Le Havre, le 08 novembre 2021

ARRÊTÉ n° 162 / 2021

**portant modification de la composition des membres, avec voix délibérative,
de l'assemblée commerciale de la station de pilotage maritime
du Grand Port Maritime de Dunkerque**

**Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord,**

- VU** le code des transports ;
- VU** le code des ports maritimes ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 55-R-2000 modifié du 16 novembre 2000, instituant l'assemblée commerciale du pilotage de Dunkerque ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 255 / 2020 modifié du 17 décembre 2020 portant règlement local de la station de pilotage de Dunkerque ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 août 2020 nommant l'administrateur en chef des affaires maritimes de 1ère classe Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 du préfet de la région Hauts-de-France portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est-Mer-du-Nord ;
- VU** la décision n° 1159 /2021 en date du 21 juillet 2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- SUR** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté n° 218 / 2020 du 10 novembre 2020 portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage maritime du Grand Port Maritime de Dunkerque est modifié comme suit :

A compter du 1^{er} décembre 2020, les membres délibérants de l'assemblée commerciale de la station de pilotage du Grand Port Maritime de Dunkerque sont nommés ou renouvelés pour 3 (trois) ans dans les conditions suivantes :

a) Représentant les armateurs :

titulaire : M. Eric DUJARDIN (Société MARFRET)
suppléant : M. David FONTAINE (CMA/CGM)
titulaire : M. Jérôme CHRISTIAENS (LEMAIRE-V-SHIPPING)
suppléant : M. Emmanuel FACHE (HAPAG LLOYD)

b) Représentant les autres usagers du port :

titulaire : M. Florent MASSART (SEA INVEST SHIPPING AGENCY)
suppléant : M. Xavier DEWYNTER (TDH SHIPPING)
titulaire : M. Jérôme PLANCKEEL (AGSM)
suppléant : M. Christophe DELGRANGE (CURRIE NORD)

c) Représentant la station de pilotage de Dunkerque :

titulaire : M. Antoine LE DEST (président du syndicat)
suppléant : M. François HARS (chef de la station)
titulaire : M. Charles PLEINTEL (vice-président)
suppléant : M. Jean-Michel GROUSSAC (vice-président)

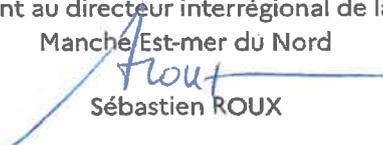
d) Représentant le conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Dunkerque :

titulaire : Mme Laurence JACQUES
suppléant : M. Maurice GEORGES
titulaire : M. Jean BODART
suppléant : M. Eric SOREL

Article 2 : Les membres avec voix délibérative étant nommés pour une période de 3 ans, leur mandat sera échu à la date du 1^{er} décembre 2023 (arrêté n° 218 / 2020).

Article 3 : Le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Pour le préfet de région Hauts-de-France et par délégation,
L'adjoint au directeur interrégional de la mer
Manche Est-mer du Nord


Sébastien ROUX

Copies à :

DDTM 59 / DML
DGITM/DST/PTF2
Préfecture-SGAR Hauts-de-France
Membres de l'assemblée
Dossier SCAM